

SOMMAIRE

CHAPITRE 1 - GENERALITES - DESCRIPTION DU DISTRICT

[LA DIRECTIVE CADRE SUR L'EAU](#)

Quelques éléments clés de la Directive

La méthode de travail mise en oeuvre pour construire l'état des lieux

PRESENTATION GENERALE DU DISTRICT

[Caractéristiques administratives et hydrographiques](#)

Les masses d'eau : principes méthodologiques et typologie

- [cours d'eau](#)
- [eaux souterraines](#)
- [plans d'eau](#)
- [eaux côtières et eaux de transition](#)
- [masses d'eau artificielles](#)

CHAPITRE 2 - CARACTERISATION DU DISTRICT

[CARACTERISATION DES USAGES](#)

Une agriculture diversifiée et bien localisée

Une industrie puissante

Des services liés aux utilisations de l'eau

Des conditions naturelles qui se prêtent à l'activité des industries extractives

Une zone de transition marquée par un couloir naturel de communication

Une première place sur la scène énergétique à laquelle contribue le réseau hydrographique

Des activités récréatives liées à l'eau omniprésentes

Des activités économiques artisanales en lien avec des milieux remarquables

Poids économiques des différents usages du bassin

Les enjeux territoriaux

PRESSIONS POLLUANTES ET QUALITE DES EAUX

LES COURS D'EAU

Bilan physico-chimique

[Matières organiques et oxydables](#)

[Nutriments](#)

[Toxiques](#)

[Bilan sur l'hydrologie](#)

[Les pressions physiques sur les cours d'eau](#)

[La qualité biologique des cours d'eau](#)

[Conclusion sur les pressions polluantes et la qualité des cours d'eau](#)

[LES EAUX SOUTERRAINES](#)

[LES PLANS D'EAU](#)

[LES EAUX DE TRANSITION](#)

[LES EAUX COTIERES](#)

LE BILAN DU SDAGE

LE SCENARIO D'EVOLUTION

PRE-IDENTIFICATION DES RISQUES D'ECART AUX OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX

Principes généraux de pré-identification

Risque d'écart aux objectifs pour les cours d'eau

Risque d'écart aux objectifs pour les eaux souterraines

Risque d'écart aux objectifs pour les plans d'eau

Risque d'écart aux objectifs pour les eaux de transition

Risque d'écart aux objectifs pour les eaux côtières

Éléments de caractérisation des masses d'eau artificielles

LA TARIFICATION ET LA RECUPERATION DES COÛTS

Définition, principes et notions clefs

Quelle tarification et quelle application du principe pollueur-payeur sur le bassin?

Quel est le taux de subvention des investissements ?

Quelle récupération des dépenses courantes (coûts d'exploitation, consommation de capital fixe) ?

Récapitulatif des montants estimés et conclusion

LE REGISTRE DES ZONES PROTEGEES

Contenu du registre

Quelle incidence dans la mise en oeuvre de la directive ?

Registre des zones désignées pour le captage d'eau destinée à la consommation humaine

Registre des masses d'eau destinées dans le futur au captage d'eau destinée à la consommation humaine

Registre des masses d'eau désignées en tant qu'eaux de plaisance, y compris les zones désignées en tant qu'eaux de baignade dans le cadre de la directive 76/160/CEE

Registre des zones désignées pour la protection des espèces aquatiques importantes du point de vue économique

Registre des zones désignées pour la protection des habitats et des espèces dans le cadre de Natura 2000

Registre des cours d'eau classés salmonicoles ou cyprinicoles

Registre des zones désignées comme sensibles dans le cadre de la directive 91/271/CEE relative au traitement des eaux résiduaires urbaines

Registre des zones désignées comme vulnérables dans le cadre de la directive 91/676/CEE sur les nitrates

LES DONNÉES SUR L'EAU : ÉTAT ACTUEL ET PERSPECTIVES

Etat actuel

Perspectives

CHAPITRE 3 - LES QUESTIONS IMPORTANTES DU DISTRICT

QU'EST CE QU'UNE QUESTION IMPORTANTE ?

LES QUESTIONS IMPORTANTES DU DISTRICT :

- 1 - Une politique de gestion locale développée, renforcée et pérennisée : condition première de la réussite de la directive ?
- 2 - Comment mieux intégrer la gestion de l'eau et l'aménagement du territoire ?
- 3 - Les prélèvements : comment garantir la pérennité de certains usages sans remettre en cause l'atteinte du bon état ?
- 4 - L'hydroélectricité et son développement au titre de la directive "énergies renouvelables" sont-ils compatibles avec la protection des milieux aquatiques ?
- 5 - Comment envisager et développer la restauration physique, un champ d'action fondamental pour améliorer la qualité des milieux ?
- 6 - Les crues et les inondations : comment gérer le risque en tenant compte du cours d'eau et des enjeux ?
- 7 - Les substances toxiques : comment satisfaire cette priorité du SDAGE renforcée par la directive ?
- 8 - Pesticides : pas de solution miracle sans un changement conséquent dans les pratiques actuelles ?
- 9 - L'eau et la santé publique : comment évaluer, prévenir et maîtriser les risques ?
- 10 - Comment définir des objectifs environnementaux ambitieux, compatibles avec des enjeux sociaux et économiques importants ?
- 11 - Les stratégies d'action couramment mises en oeuvre sont-elles toujours les plus efficaces ?
- 12 - Quels outils pour garantir la durabilité de la politique de l'eau sur le bassin ?
- 13 - Comment intégrer le contexte méditerranéen pour la mise en oeuvre de la directive ?

DES ZOOMS PAR MILIEUX

- Les cours d'eau
- Les plans d'eau
- Les zones humides
- Les eaux souterraines
- Les eaux côtières
- Les eaux de transition
- Les masses d'eau artificielles

DES ZOOMS TERRITORIAUX

- Le Rhône
- La Saône

ANNEXES

ANNEXE 1 - LISTE DES MASSES D'EAU

- Liste des masses d'eau cours d'eau
- Liste des masses d'eau souterraines
- Liste des masses d'eau côtières
- Liste des masses d'eau de transition
- Liste des masses d'eau plans d'eau
- Liste des masses d'eau artificielles
- Liste des sites de référence (liste provisoire)

ANNEXE 2 - BILAN DU SDAGE

ANNEXE 3 - GLOSSAIRE

ANNEXE 4 - REGISTRE DES DOCUMENTS PRODUITS ET DES DOCUMENTS DE REFERENCES